

## La sauvegarde de la biodiversité, un enjeu majeur pour l'humanité

**De nombreux experts considèrent que la protection de la biodiversité constitue, avec les changements climatiques, les deux défis majeurs que l'humanité doit relever au XXI<sup>ème</sup> siècle.**

La biodiversité regroupe toutes les formes de vie sur terre à tous les niveaux d'organisation. C'est la contraction des mots « diversité » et « biologique ». Elle comprend la diversité des espèces, la diversité génétique (c'est-à-dire les variations de gènes au sein d'une même espèce) et la diversité des écosystèmes (par exemple les forêts, les tourbières, les océans, etc.).

La biodiversité est essentielle pour assurer la survie des écosystèmes et leur permettre d'assurer les services écologiques (ou écosystémiques) indispensables à notre bien-être :

- services d'approvisionnement : l'eau douce, la nourriture, le bois, les combustibles, etc.
- services de régulation : la régulation du climat, la purification de l'eau et de l'air, la pollinisation, le stockage du carbone, etc.
- services d'assistance : la formation du sol, la photosynthèse, etc.
- services culturels : loisirs, tourisme, bien-être, patrimoine culturel, etc.

Mais cette biodiversité est menacée en raison des multiples pressions qu'exercent les activités humaines : urbanisation, intensification des cultures, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, changements climatiques, etc. La biodiversité traverse une crise comme elle n'en avait pas connu depuis 65 millions d'années : on parle de la 6<sup>e</sup> extinction massive depuis l'apparition de la vie

sur terre. Cette disparition d'espèces se produit à un rythme de 100 à 1 000 fois supérieur au rythme naturel d'extinction.

En 1992, au sommet de la Terre à Rio, la communauté internationale a signé une convention sur la diversité biologique (CDB), faisant de la protection et de la restauration de la biodiversité une priorité. En 2001, le Conseil européen de Göteborg a adopté l'objectif d'arrêter la perte de diversité biologique dans l'Union en 2010. En 2002, au sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, les chefs d'États du monde entier se sont mis d'accord sur la nécessité de réduire le taux de perte de diversité biologique de façon significative à l'an 2010. En 2010, à Nagoya au Japon, un accord international a été conclu pour enrayer la dégradation de la biodiversité.

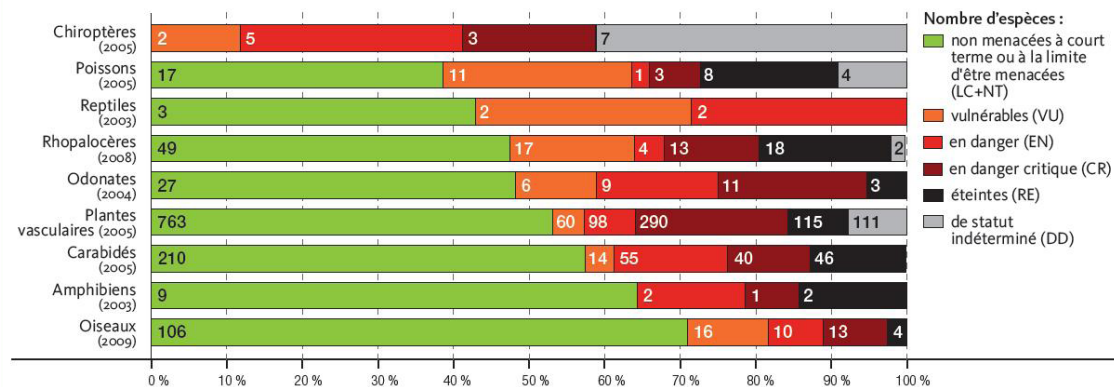
Malgré ces bonnes intentions, l'état de la biodiversité dans le monde a continué de se dégrader. **Ainsi, en 2009, 17 291 espèces sont menacées de disparition, soit 21% des mammifères, 12% des oiseaux, 30% des amphibiens, 70% des plantes, etc. Deux tiers des services éco-systémiques sont en déclin ou menacés.**

En Région wallonne, ce sont 31% des espèces étudiées qui sont menacées et près de 9% ont déjà disparu.

Si l'on raisonne en termes financiers, la perte de biodiversité comportera des coûts et des risques considérables pour l'humanité en raison de la dégradation des services écologiques. Une estimation réalisée à la demande de la Commission européenne en 2009, évalue le coût de l'inaction à 50 milliards d'euros, chaque année et uniquement pour les écosystèmes terrestres entre 2000 et 2050.

fig FFH 1-1

### Statut UICN de conservation des espèces en Région wallonne



LC : least concern, NT : near-threatened, VU : vulnerable, EN : endangered, CR : critically endangered, RE : regionally extinct, DD : data deficient  
Les années reprises entre parenthèses correspondent à la date de l'analyse de données récoltées durant plusieurs années

### Quels liens entre entreprises et biodiversité ?

Les activités des entreprises impactent fortement la biodiversité (émissions de gaz à effet de serre, GES en abrégé, pollutions diverses, surexploitation des

ressources, déforestation, utilisation de pesticides et d'OGM, etc.). Mais les entreprises sont aussi fortement dépendantes de la biodiversité (ressources énergétiques, bois, métaux, denrées alimentaires, eau, tourisme, etc.). Elles ont donc tout intérêt à la préserver.

Dépendances	Impacts
Eau douce	Surexploitation des ressources (surpêche, déforestation, matières premières, ressources énergétiques, etc.)
Aliments	Gaspillage de ressources
Ressources énergétiques	Artificialisation, fragmentation et destruction de milieux naturels
Ressources naturelles (bois, métaux, végétaux, etc.)	Émissions de GES
Activités récréatives (loisirs, tourisme, pêche, ...)	Nuisances sonores
Valeurs spirituelles, esthétiques	Pollutions (sol, eau, air)
	Production de déchets
	Prélèvement excessif d'eau douce
	Pollution génétique

### Que faire syndicalement pour préserver la biodiversité ?

Au plan syndical, il s'agira surtout d'établir une concertation sociale sur la question de la biodiversité avec pour objectif l'identification des impacts des activités de l'entreprise sur la biodiversité, de ses dépendances, des opportunités à dégager ainsi que des actions pour réduire les conséquences sur la biodiversité. En pratique, le rôle des représentants des travailleurs sera de contribuer à orienter l'entreprise vers des comportements plus durables, c'est-à-dire de :

- diminuer les pressions sur l'environnement qui sont à l'origine de perte de biodiversité : diminuer la consommation d'énergie et donc les émissions de CO<sub>2</sub>, diminuer les consommations de matières premières, d'eau, éviter les gaspillages, favoriser la réduction et la valorisation des déchets, diminuer la consommation de produits chimiques, diminuer les pollutions de l'eau, de l'air, du sol, diminuer les nuisances sonores, supprimer l'utilisation d'OGM et de nanoparticules, etc.
- mettre en œuvre une politique d'achat durable (éco-consommation) : réduire les emballages, la consommation de papier et de carton, de ressources, privilégier les produits d'origine naturelle, recyclés, durables, certifiés écologiquement, privilégier les consommations locales et les circuits courts, diminuer les consommations d'énergie, avoir recours aux énergies renouvelables, etc.
- favoriser les modes de transport durables tant pour les marchandises que pour le transport du personnel, développer l'éco-conduite si le transport routier n'est pas évitable ;
- développer des produits et des procédés plus respectueux de l'environnement et plus durables ;
- entrer dans une démarche d'écologie industrielle.

Une entreprise peut également mieux réfléchir à son implantation (éco-conception, consommation du moins d'espace possible) et à l'aménagement de ses abords : réaliser une toiture végétale, aménager un espace vert, une prairie fleurie, un parking enherbé et arboré, éviter d'imperméabiliser les sols, pratiquer une gestion différenciée de ses espaces verts (essences indigènes, gestion adaptée aux besoins, aménagements pour les animaux, etc.).

### Quelles questions poser au CPPT et/ou au CE ?

Finalement, toutes les actions prises pour réduire les impacts néfastes sur l'environnement auront un effet plus ou moins direct sur la préservation de la biodiversité. Les questions concerneront donc tous les rejets occasionnés par les activités de l'entreprise, les actions prises pour les réduire mais aussi la politique d'achat, la politique de mobilité et de transport, la R&D, la politique commerciale et la stratégie, etc. Vous trouverez les questions à poser sur chaque thématique dans nos autres fiches : ressources, sols, énergie, mobilité et toutes celles à venir.

### En savoir plus

- les entreprises face à l'érosion de la biodiversité, WWF, 2010, disponible sur <http://www.wwf.fr/s-informer/actualites/les-entreprises-face-a-l-erosion-de-la-biodiversite-une-etude-du-wwf-france>
- <http://gestiondifferenciee.be/>

